



Le Syndicat
des Producteurs
Indépendants

Commission Spectacle Vivant du vendredi 13 octobre 2023 Compte-rendu

Ordre du Jour

France Télévisions

- Ouverture des négociations de l'Accord avec FTV
- Modification du cahier des charges concernant les obligations de diffusion du SV

CNC

- Retards de paiements
- MesAides

Divers

- Tour de table

FRANCE TELEVISIONS

Le budget 2024 de France Télévisions sera en augmentation de 4,7 % par rapport à celui de 2023.

Il faut cependant déduire de cette somme, la taxe sur les salaires (30 M d'€) que FTV doit désormais régler depuis que le groupe n'est plus financé par la « redevance ».

Soit une augmentation de 107,2 Millions, ce qui représente en conséquence une augmentation de 4,4 %.

45 Millions devront être fléchés pour des projets communs avec les autres entreprises audiovisuelles du service public (plateforme, Radio France, INA et le rapprochement France 3/ France Bleue)

Le COM devait être finalisé pour la rentrée de septembre 2023, mais il n'a été transmis ni à l'Arcom ni au Conseil d'état. Il est à présent annoncé pour le printemps 2024.

Pour l'heure, le Projet de loi de finances prévoit une trajectoire avec une augmentation du budget jusqu'à 2028.

Cependant, il faut tenir compte de l'augmentation des frais de l'énergie et des cachets des talents (due à la concurrence des plateformes et de leurs pratiques vis à vis des talents).

Nous entrons en phase de négociation avec France Télévisions à partir du 17 octobre 2023. Les premières réunions d'octobre porteront sur les attentes ; les points forts seront abordés en novembre.

Un accord est souhaité pour le 20 décembre. Cet accord portera sur quatre points :

- Général (part de l'indépendance et étendue des droits)
- Documentaire
- Animation
- Fiction
- Spectacle Vivant

Cas 360° (ensemble des droits liés à un programme)

Les adhérents se plaignent de la pratique de FTV :

- diffusion des œuvres sur tous les supports, sans distinction de renommée (exemple : un programme financé pour France O qui se retrouve sur France 2).
- plus de distinction entre france.tv et les grilles linéaires. Or, France Télévisions continue de financer en fonction du coût de grille.

Les adhérents se disent prêts à céder sur le 360° pendant une période fixe, mais avec financement équitable, applicable par cases et par chaînes (Prime sur France 2 vs Culture Box, régions ou Outre-mer).

Précision : le décret TNT de 2021 précise que si le diffuseur finance à minima 50% du devis d'une œuvre, il dispose des droits dits à 360°.

Or, les œuvres de captation de spectacle vivant sont rarement financées à plus de 50 % par le diffuseur. Le seuil a été remonté à 60% pour le documentaire dans tous les accords que nous avons signés avec les diffuseurs depuis 2021.

Est évoqué le droit de diffuser des extraits (par exemple sur les radios ultra-marines de FTV) : il n'en n'est rien car une œuvre est une unité.

L'intérêt des producteurs serait de conserver l'accord actuel.

En ce qui concerne les réseaux sociaux, il est important de différencier les catégories de droits et de réseau social (Tiktok par exemple ne diffusera jamais une œuvre en entier).

Il faut également souligner que les artistes n'accepteront jamais que les œuvres soient disponibles en VOD pendant trois ans ; auquel cas, il faudrait que France Télévisions reverse des droits artistiques si une œuvre passe de linéaire à non linéaire.

Les artistes internationaux demandent à ce que les captations de leurs spectacles soient disponibles sur Youtube ou Facebook, en raison des freins à l'accessibilité de la plateforme france.tv (obligation de créer un compte et publicités).

Deux possibilités sont évoquées :

- lier le financement à l'accord : droits plus courts ou réduits en nombre d'antennes en fonction du pourcentage de participation du diffuseur ;
- se poser la question de savoir si une œuvre « Culture Box » est susceptible d'être diffusée en 2^{ème} partie de soirée sur France 2 et, dans ce cas, exiger un budget plus conséquent.

Emmanuelle Mauger précise que le gouvernement réfléchit à des engagements par chaîne et par genre. Ce projet fait suite au lobby des chaînes privées et des parlementaires pour une différenciation du service public. Cela confortera la place du spectacle vivant.

- Faire un récapitulatif des idées générales du premier accord et lister les demandes des producteurs pour l'avenir

Cahier des charges de France Télévisions

Le cahier des charges a été modifié cet été.

1/ Le système de calcul d'exposition par points a été supprimé.

2/ La part du spectacle vivant a été augmentée

- ➔ pour atteindre 390 diffusions ou rediffusions de spectacles ou concerts (hors programmes régionaux ou locaux France 3),
- ➔ dont 60 diffusions ou rediffusions sur France 2, France 3 et France 5, avec une part significative sur France 2 et France 3
- ➔ avec une mise en valeur des offres numériques
- ➔ et 10 % maximum des obligations (39 diffusions sur 390) pour les émissions de florilège de 52'

L'objectif est de diffuser le spectacle vivant sur toutes les chaînes, sur le créneau 18h>23h, et 14h>18h les mercredis, samedis, dimanches, vacances scolaires et jours fériés.

A ce jour, il n'y a pas de sous-quotas dans l'obligation en jazz, cirque de création, spectacles chorégraphiques.

Dans l'obligation, il est bien précisé que les spectacles et concerts doivent être diffusés dans leur intégralité.

3/ Les programmes destinés aux jeunes 18-25 ans seront renforcés à hauteur de + 30%

Pour le public des 18-25 ans, il y a de nombreuses fictions.

Le SPI va insister en faveur du spectacle vivant et du documentaire.

La grande majorité de ce public se porte sur les musiques actuelles et l'humour, mais il n'y a pas d'offre sur le théâtre.

France Télévisions risque de demander des droits pour le podcast ou pour des versions audio (par exemple pour France culture, des plateformes éducatives, ou des partenariats avec l'INA).

Si les droits sont donnés pour les réseaux sociaux,

- les relations avec les artistes risquent d'être tendues ;
- certaines captations de spectacles d'humour risquent d'être purement annulées ;
- il faut tenir compte du fait que de nombreux artistes souhaitent que leurs spectacles soient présents sur leur propre plateforme. Dans ce cas, il faut prévoir un accord non exclusif avec le diffuseur.

Emmanuelle Mauger demande aux adhérents présents s'ils ont eu des possibilités de ventes sur les plateformes :

- Netflix : un adhérent avec une captation tous les deux ans ;
- Disney : rien ;
- Amazon : « humour » uniquement, avec faible budget ou en collaboration et jamais encore de concert français (il existe un onglet spécial « Amazon Music » sur la plateforme).

Certaines plateformes proposent une rémunération en fonction du nombre de vues (% sur les recettes). Cette pratique est à bannir car les sommes sont dérisoires et engendre des problèmes. Les chiffres sont donnés mais il est difficile de les vérifier.

Quant aux chiffres d'audience de Culture Box et france.tv, France Télévisions ne les communique pas.

A noter : un frein à la connexion sur Culture Box et France.tv. Pour visionner, il faut être inscrit et accepter des publicités (plus d'une minute) non skippable.

Territorialité

Il semblerait que les moyens techniques permettent désormais un meilleur affinage du géoblocage.

Des discussions sont actuellement en cours sur le géoblocage au niveau européen pour aboutir à une loi en 2026. Au nom de la libre circulation des biens, les députés européens sont favorables à une levée des exceptions de territorialité.

Pour mémo, M6 demande actuellement des droits Monde alors que le groupe n'exploite pas sur toute l'étendue de ces droits.

En matière de musique classique, dans une coproduction avec l'étranger les producteurs refusent les diffusions sur Youtube. La solution serait le géoblocage de Youtube sur la France uniquement.

Attention : il faut tenir compte de l'Outre-mer en cas de géoblocage sur la France.

- Vérifier si les droits Monde sont nécessaires pour une diffusion en Outre-mer.

Pour information, Bruno Patino (Arte) a pour projet une plateforme européenne. Ce n'est pour l'heure qu'un projet, puisqu'il lui faut d'abord obtenir des fonds. Ceci représente un danger pour les ventes de programmes sur des pays européens non déjà visés par la plateforme multi-langues d'Arte.

Préoccupation à propos du RGA :

Selon le RGA, il faut accepter au minimum

- les droits pays européens (avant il y avait France uniquement) ;
- deux moyens de diffusion au minimum (télévision et numérique) ;
- 3 ans pour la musique et 5 ans pour les autres spectacles.

Ecoproduction

Le SPI participe à un groupe de travail interprofessionnel cinéma/audiovisuel/publicité initié par le Ministère de la culture (DGMIC) et le CNC, avec l'AFNOR sur la construction de critères pour aboutir à un référentiel d'application volontaire.

Nos adhérents ultramarins déplorent le barème du crédit d'impôt sur les déplacements entre l'Hexagone et l'Outre-mer : 1000 € un aller/retour alors que prix du billet d'avion est bien plus élevé.

CNC

- Un nouveau seuil de chiffre d'affaire des plateformes pour la prise en compte des projets produits pour elles a été décidé.

Il était d'un million d'euros et a été abaissé à 500.000 €

- Les projets pour les plateformes avec un chiffre d'affaires inférieur n'obtiennent plus le soutien ;
- C'est au producteur de connaître et fournir le chiffre d'affaires de la plateforme !

Face à cette situation ce devrait être au CNC de :

- fournir la liste des plateformes éligibles ;
- demander à chaque plateforme son chiffre d'affaires.

➤ Le SPI a redemandé officiellement la liste des SMAD éligibles au CNC et à l'ARCOM.

En outre,

- c'est le chiffre d'affaire de l'année précédente à l'année en cours qui est pris en compte ; le procédé ne fonctionne donc pas pour une plateforme créée pendant l'année en cours ;
 - des plateformes non éligibles figurent dans « MesAides ». Les projets qui y sont déposés seront donc rejetés.
- Concernant MesAides, les adhérent.e.s signalent les problèmes suivants :
 - Tant que l'AP n'est pas en paiement, on ne peut pas saisir d'AD, il y a donc un décalage ;
 - Les projets sont classés par ordre chronologiques, mais avec le plus ancien en première ligne ; l'inverse serait beaucoup plus utile
 - MesAides ne permet pas de prouver qu'une demande a été effectuée. Il faut se contenter d'une capture d'écran, or les banques d'acceptent pas les captures d'écran
- En attendant que le service soit complètement opérationnel, il est conseillé d'envoyer l'AD « à l'ancienne » et de se tourner vers les chargés de compte pour trouver une solution ;
 - Depuis le mois d'avril, Sébastien Meunier recense les problèmes de nos adhérents face à MesAides. Il est en contact régulier avec Amanda Borghino et avec le responsable informatique du service pour leur remonter les problèmes ;
 - Le CNC a annoncé une rubrique FAQ sur son site, mais qui n'est pas encore en ligne à ce jour.

DIVERS – Tour de table

Tournages à Paris pendant les Jeux Olympiques

Le CNC a édité une présentation sur la régulation des tournages à Paris pendant la période des JO. Elle est téléchargeable à ce lien :

<https://www.cnc.fr/documents/36995/1913515/Jeux+Olympiques+et+Paralympiques+de+Paris+2024+-+Quelle+organisation+pour+vos+tournages.pdf/3a8cabe0-acf9-3679-a914-fdf281f7f7bea?t=1695713669977>

La carte des zones concernées sera amenée à évoluer.

En matière de spectacle vivant, c'est notamment le calendrier et la carte des zones touchées qui sont importants en raison des conditions de stationnement.

- Jusqu'au 15 juin 2024, il n'y a pratiquement pas de contrainte ;
- Entre le 15 juin et le 15 septembre, les contraintes seront plus importantes. Il faudra anticiper pour envoyer les demandes à votre contact habituel.

Ces dates sont bien en amont et en aval de la période de compétitions proprement dite en raison des installations et démontages des zones concernées.

Les préoccupations de nos adhérents sont nombreuses :

- Les moyens techniques, fournisseurs de matériel (d'où une tension sur la location), les régisseurs et les forces de l'ordre seront mobilisés pour les JO ;
- Certains théâtres seront fermés car le public pourra difficilement se déplacer et les étrangers ne viendront pas écouter une pièce en français ;
- De nombreux théâtres et les deux opéras sont en zone sensible ou zone « J.O. » ;
- Même en cas de délocalisation d'un tournage ailleurs en France, les moyens techniques ne seront pas disponibles.

Pour information, le Festival d'Avignon « in » débutera le 29 juin. Cette date pose problème car ce n'est pas encore la période de vacances scolaires et le public risque de ne pas être au rendez-vous.

Nos adhérents estiment qu'ils doivent être indemnisés pour les périodes pendant lesquelles ils ne pourront pas travailler, qui pourtant sont généralement des périodes de force activité.

- Bambou N'Guyen du CNC va prochainement nous tenir informés des conséquences des restrictions dues aux J.O.

Le SPI a organisé le 8 juin dernier, une rencontre sur le sujet avec
Michel Gomez - Délégué de la Mission Cinéma de la Ville de Paris
Rémi Bergues – Directeur de Film Paris Région
Marc Nicolaieff – Responsable de l'accompagnement des productions

Vous retrouverez le compte rendu de cette rencontre sur le site du SPI dans votre espace « membre », à ce lien :

https://lespi.org/wp-content/uploads/2023/07/SPI_Re%CC%81union_info_tournage_Paris1.pdf

Des « Olympiades culturelles » sont annoncées :

<https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle/>

France Télévisions a sélectionné certains spectacles à filmer en début d'année 2024.

Nos adhérents « Spectacle Vivant » s'attendent à une année 2024 très chancelante.

- Sébastien Colin va contacter Michel Gomez pour organiser une rencontre spécifique avec les producteurs « spectacle vivant » afin de répondre à toutes les questions.

Sujets CNC (autres que MesAides)

Un adhérent signale que le CNC lui a signifié que son film (programme court) passerait « pour la dernière fois » en « sélectif » car il n'avait pas atteint le nombre minimum de jours de tournage (20) ni un nombre minimum de techniciens.

Il n'y a pourtant pas eu de changement du RGA.

Un adhérent annonce que pour la première fois, un one woman show -spectacle d'humour- est exceptionnellement passé en « sélectif ». Ce n'est pas grave en soi, mais c'est gênant ; il faut être vigilant car de nombreux artistes ont leurs propres sociétés de production : le phénomène risque de se multiplier.

Emmanuel Mauger précise qu'elle a été alertée sur une offensive des industries de la musique et du CNM qui aimeraient gérer le soutien aux captation de concerts et récupérer le budget dévolu au CNC. C'est un marché qui représente 30M d'€.

- Elle propose d'envoyer un courrier à Dominique Boutonnat et à la Ministre de la Culture pour faire un contre-lobby. Les adhérents valident cette proposition.

La prochaine commission Spectacle Vivant se tiendra le mercredi 13 décembre 2023